

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2016-25903/DENV

Le Directeur

à

Monsieur le gérant de la société ROBEX SARL
6 impasse Elolette
Orphelinat
98800 Nouméa

Objet : visite d'inspection réalisée le 6 septembre 2016 sur la station de transit et de traitements des déchets industriels, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 6 septembre 2016 sur votre installation de transit et de traitements des déchets industriels, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND